



## **VICTOIRE ECLATANTE DES TRAVAILLEURS DE NUIT DE BURGER KING !**

Après 2 jours de grève et d'occupation du Burger King de la Place de la République (Paris 3<sup>e</sup>), les 27 grévistes salarié.e.s de la société Albiance, en poste dans une dizaine de restaurants de l'Ile de France, ont obtenu gain de cause sur l'ensemble de leurs revendications.

L'entreprise Albiance s'est engagée à régler l'ensemble des heures qui n'avaient pas été payées durant les dernières années. Des avenants aux contrats de travail ont été établis sur la base de 117h/mois au lieu de 78h, et sera mis en place un dispositif pour décompter et payer les éventuelles heures supplémentaires.

Concernant l'Hygiène et la Sécurité, des réunions se tiendront au plus vite sur chaque site pour faire remonter auprès de Burger King, en tant que responsable et donneur d'ordre, les difficultés et problèmes rencontrés concernant le matériel à disposition des salarié.e.s.

L'ensemble des documents nécessaires à la régularisation des 24 travailleur.se.s sans-papiers a été rempli et signé par la société Albiance. La Préfecture de Police de Paris s'est engagée à régulariser les 24 salarié.e.s concerné.e.s. Ils sont convoqués les 13 et 20 octobre pour remise de leurs récépissés de carte de séjour « salarié ».

Une fois encore, la détermination et le courage de travailleur.se.s précarisé.e.s, avec le soutien de très nombreux militant.e.s de la CGT, ont payé.

Dans un contexte de menaces sur les droits de l'ensemble des salarié.e.s, cette victoire est un encouragement au développement des luttes collectives.

Contacts Presse :

Marilyne Poulain (UD CGT Paris) : 06 33 11 92 24

Remy Picaud (US CGT Commerce Paris) : 06 14 78 91 51